

BE-A0542_712286_712644_FRE

**Inventaire des archives du notaire Gustave
Ambert Louis Martin (1894-1928) / F. Plisnier et
S. Vanleyseele**



**Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium**

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:	3
Consultation et utilisation	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Langues et écriture des documents.....	4
Histoire du producteur et des archives	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Biographie.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Contenu et structure	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS	9
Inventaire des minutes du notaire Gustave Ambert Louis Martin (1894-1928).....	9
1 - 60 Minutes des actes notariés. 20 juin 1894 - 20 sept. 1928.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Martin Gustave Albert Louis

Période:

1894 - 1928

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0542.260

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 60
- Etendue inventoriée: 4.6 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives:

Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Les Archives de l'État n'autorisent la consultation des documents de moins de 100 ans qu'au chercheur muni d'une autorisation écrite par laquelle un notaire (pas nécessairement le notaire déposant ou son successeur) atteste qu'il est *une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit*. Cette autorisation ne vaut que pour le ou les actes spécifiés et non pour un volume ou une année. Le notaire déposant peut consulter les actes de moins de 100 ans qu'il a lui-même déposés ; cette disposition s'applique également à ses successeurs et suppléants. S'il délègue un membre de son étude ou de son association pour faire des recherches, celui-ci doit être muni d'une procuration.

Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État. Le notaire déposant peut obtenir des reproductions de ses propres actes notariés ou de ceux de ses prédécesseurs, au tarif en vigueur aux Archives de l'État. L'autorisation délivrée afin de consulter un acte de moins de 100 ans n'entraîne pas automatiquement le droit d'en recevoir une reproduction. Si le demandeur souhaite une copie de l'acte - ce qui est le cas le plus souvent -, le notaire doit le mentionner explicitement sur son autorisation et donner une identification exacte de l'acte.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Gustave Albert Louis Martin.

BIOGRAPHIE

Le notaire Gustave Albert Louis Martin a instrumenté à Jodoigne du 20 juin 1894 au 20 septembre 1928.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : "*Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet*" (article 20) et "*Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire*" (article 29) ¹.

Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : "*Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume*".

Conformément à ces dispositions légales, Maître Jean Dandoy, notaire honoraire à Jodoigne, a déposé aux Archives générales du Royaume, le 26 mai 2011, les minutes de Gustave Albert Louis Martin, notaire à Jodoigne (1894-1928). Les minutes des notaires

¹ Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

Émile Maisin (1872-1883), d'Adolphe Hubert Joseph Delfosse (1883-1894), de Louis Désiré Deselle (1874-1875), d'Henri Dewaersegger (1875-1909), et de David Guillaume François De Man (1904-1925), ainsi que les répertoires et les minutes des notaires Léon Clément Pastur (1876-1910) et Maximilien Léon Charles Pastur (1910-1929), tous officiants à Jodoigne ont également été déposés aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve à cette date.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, l'original des actes reçus en brevet par le notaire est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

MODE DE CLASSEMENT

Conformément aux directives ², des fonds distincts sont constitués pour chaque notaire ayant instrumenté. Le présent versement se compose exclusivement de minutes d'actes notariés, classées dans chronologiquement, se rapportant à l'activité notariale de Gustave Albert Louis Martin.

2 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

Description des séries et des éléments

INVENTAIRE DES MINUTES DU NOTAIRE GUSTAVE AMBERT LOUIS MARTIN (1894-1928)

- | | | |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 1 | 1 - 60 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 20 JUIN 1894 - 20 SEPT. 1928.
20 juin 1894 - 31 déc. 1894. | 1 volume |
| | Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 | |
| 2 | 3 janv. 1895 - 27 juin 1895. | 1 volume |
| | Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 | |
| 3 | 2 juil. 1895 - 29 déc. 1895. | 1 volume |
| | Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 | |
| 4 | 3 janvier 1896 - 30 juin 1896. | 1 volume |
| | Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 | |
| 5 | 2 juil. 1896 - 31 déc. 1896. | 1 volume |
| | Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 | |
| 6 | 1897. | 1 volume |
| | Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 | |
| 7 | 3 janv. 1898 - 30 juin 1899. | 1 volume |
| | Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 | |
| 8 | 8 juil. 1899 - 29 déc. 1899. | 1 volume |
| | Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 | |
| 9 | 6 janv. 1900 - 27 juin 1900. | 1 volume |
| | Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 | |
| 10 | 3 juil. 1900 - 30 déc. 1900. | 1 volume |
| | Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 | |

11	1er janv. 1900 - 28 juin 1900.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
12	2 juil. 1900 - 31 déc. 1900.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
13	3 janv. 1901 - 29 juin 1901.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
14	2 juil. 1901 - 30 déc. 1901.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
15	3 janv. 1902 - 30 juin 1902.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
16	3 juil. 1902 - 29 déc. 1902.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
17	1er janv. 1903 - 29 juin 1903.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
18	8 juil. 1903 - 30 déc. 1903.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
19	1er janv. 1904 - 30 juin 1904.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
20	4 juil. 1904 - 31 déc. 1904.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
21	3 janv. 1905 - 27 juin 1905.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
22	3 juil. 1905 - 26 déc. 1905.	1 volume

	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
23	2 janv. 1906 - 26 juin 1906.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
24	2 juil. 1906 - 31 déc. 1906.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
25	2 janv. 1907 - 30 juin 1907.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
26	8 mars 1907.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
27	1er juil. 1907 - 30 déc. 1907.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
28	3 janv. 1908 - 30 juin 1908.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
29	2 juil. 1908 - 31 déc. 1908.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
30	2 janv. 1909 - 29 juin 1909.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
31	3 juil. 1909 - 31 déc. 1909.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
32	5 janv. 1910 - 27 juin 1910.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
33	2 juil. 1910 - 31 déc. 1910.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	
34	2 janv. 1911 - 27 juin 1911.	

	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	1 volume
35	3 juil. 1911 - 29 déc. 1911. Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	1 volume
36	2 janv. 1912 - 24 juin 1912. Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	1 volume
37	2 juil. 1912 - 30 déc. 1912. Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	1 volume
38	6 janv. 1913 - 30 juin 1913. Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	1 volume
39	3 juil. 1913 - 31 déc. 1913. Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	1 volume
40	1914. Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	1 volume
41	1915. Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928	1 volume
42	1916. Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 Non ouvert au public jusque 2016	1 volume
43	1917. Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 Non ouvert au public jusque 2017	1 volume
44	9 janv. 1918 - 30 juin 1918. Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 Non ouvert au public jusque 2018	1 volume
45	1er juil. 1918 - 20 déc. 1918.	

		1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 Non ouvert au public jusqu'au 2018	
46	2 janv. 1919 - 28 juin 1919.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 Non ouvert au public jusqu'au 2019	
47	3 juil. 1919 - 30 déc. 1919.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 Non ouvert au public jusqu'au 2019	
48	1er janv. 1920 - 28 juin 1920.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 Non ouvert au public jusqu'au 2020	
49	1er juil. 1920 - 31 déc. 1920.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 Non ouvert au public jusqu'au 2020	
50	3 janv. 1921 - 30 juin 1921.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 Non ouvert au public jusqu'au 2021	
51	1er juil. 1921 - 27 déc. 1921.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 Non ouvert au public jusqu'au 2021	
52	5 janv. 1922 - 29 juin 1922.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 Non ouvert au public jusqu'au 2022	
53	1er juil. 1922 - 28 déc. 1922.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 Non ouvert au public jusqu'au 2022	
54	1923.	1 volume
	Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928 Non ouvert au public jusqu'au 2023	

- 55** 18 janv. 1924 - 27 juin 1924. 1 volume
Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928
Non ouvert au public jusque 2024
- 56** 3 juil. 1924 - 31 déc. 1924. 1 volume
Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928
Non ouvert au public jusque 2024
- 57** 1925. 1 volume
Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928
Non ouvert au public jusque 2025
- 58** 1926. 1 volume
Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928
Non ouvert au public jusque 2026
- 59** 1927. 1 volume
Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928
Non ouvert au public jusque 2027
- 60** 4 janv. 1928 - 20 sept. 1928. 1 volume
Martin, Gustave Albert Louis (notaire), 1894-1928
Non ouvert au public jusque 2028